# Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" 15, rue d'Angleterre, 15 LILLE

BUREAU D'ANNONCES 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | | |
|---|---|---|---|---|
| Par la Poste, Un An. | 20 francs. | Annonces. | la ligne | 0,40 |
| Six Mois | 10 — | Réclames | — | 0,75 |
| Trois Mois | 5 — | Faits-divers | — | 1,50 |
| Départem. non-limitrop. et Etrang., | port en sus | Chronique locale | — | 4,00 |


**TEMPERATURE**

Lille, le 31 décembre.

| | |
|---|---|
| Minimum, nuit, abrité | —5°2 |
| — — découvert | —6°4 |
| Surface du sol, 8 h. du matin | 0°0 |
| A 1 mètre de profondeur | 4°C |
| De l'air à l'ombre | 2°8 |
| Maximum, jour, à l'ombre | 1°5 |
| — — au soleil | 2°4 |

*Etat hygrométrique.* (8 h. m.) 0°/°00
*Etat du ciel* : Très nuageux.
*Direction du vent* : S.

Baromètre. — Le 31 décembre (9 h. matin) la pression était de .... m/m ; le 1er janvier (9 h. du matin) la pression est de :

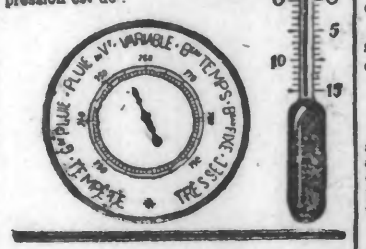


## Ce n'est pas tout !

Les feuilles à la solde de Franc-Maçonnerie terminent 1906 ou inaugurent 1907 par un hymne de victoire. Le sujet, on le devine, c'est la Séparation.

On croirait entendre les Scribes et les Pharisiens, au soir de la Passion; ils se sentaient enfin débarrassés de ce Prophète qui faisait courir tout le monde après lui ! La croix avait eu raison de l'imposteur qui venait d'y rendre le dernier soupir.

Ils avaient pu crier « « S'il est le Fils de Dieu qu'il descende de la croix et nous croirons en Lui ». Et il n'était pas descendu et sa mort était constatée et son corps venait d'être enfermé dans un tombeau officiellement scellé.

Sous le coup d'une pareille impression, nos pharisiens modernes disent bien haut que c'en est bien fini de l'Eglise catholique en France, et ils chantent le trépas prochain du Pape et du clergé, en des phrases creuses telles que celle-ci sortie de la plume d'un ex-pédagogue à qui le suffrage universel a donné des loisirs :

Leur existence isolée, en marge de la Société, dans les temples où des fidèles s'inclinent jusqu'à terre à un simple geste de leur main sur l'autel, les a laissés dans l'ignorance du mouvement des idées qui s'agitaient au dehors, et leurs formules étroites et dogmatiques ne leur ont pas permis d'entendre la grande voix d'examen et de liberté qui souffle en tempête au-dessus de leur tête.

Et plus loin il ajoute, en parlant de la doctrine catholique :

« Restera-t-elle intangible à l'exemple d'une science positive ?

Et pourquoi pas ?

Le Pape et le clergé, à travers toute l'histoire, ont continué de gouverner, de bénir et d'instruire les âmes. Aux premiers siècles, ils étaient isolés, persécutés, égorgés, ce qui n'empêcha pas leur doctrine de survivre et de rester intacte.

A ces successeurs de Caïphe et de Dioclétien, l'un qui déclara Jésus-Christ digne de mort, l'autre qui crut pouvoir proclamer la destruction du nom chrétien, nous ne ferons pas l'honneur de répéter les leçons du passé.

Qu'ils regardent seulement autour d'eux, et ils constateront que les isolés, en ce moment, ce ne sont ici ni le pape, ni le clergé, ni les catholiques, mais bien eux, les exécuteurs des basses œuvres des Loges.

Chez toutes les nations, le Pape, le clergé, les catholiques jouissent du respect, de la liberté, souvent même des égards et de l'aide du pouvoir.

Aucun gouvernement ne voudrait, envers le Souverain Pontife, commettre l'acte malhonnête et barbare dont Clémenceau s'est rendu coupable en violant les archives de la nonciature et en expulsant le prélat qui les gardait.

Quoi que prétendent nos journalistes blocards, Fallières et Clémenceau sont, aux yeux des puissances, de petits personnages comparés au curé vénitien devenu Pie X.

Depuis saint Pierre, les Papes en ont vu bien d'autres, et Napoléon Ier qui disait qu'il fallait traiter Pie VII comme s'il avait cent mille hommes, était autrement intelligent que Briand qui, à la tribune, déclare qu'il ne peut qu'ignorer le Vatican.

Et il l'ignore si peu qu'il fait rôder des personnages autour du palais apostolique, qu'il leur dit de solliciter audience près du cardinal Merry del Val et que celui-ci est obligé de refuser d'entendre des envoyés qui ne peuvent exhiber de mandat officiel.

Les conclusions de tout cela, c'est que la séparation, malgré les deux lois qui prétendent la régler, est loin d'être chose faite.

Elle reste le souci de nos anticléricaux.

Ils peuvent bien écrire :

L'époque des miracles est passée. S'il avait dû se produire un prodige, il se serait accompli déjà, et nous avons vu se succéder les 365 jours de l'année qui vient de partir sans que le pape infaillible ait obtenu de son Maître la confusion des infidèles.

Reconnaissez à cette bravade blasphématoire l'ancien instituteur qui autrefois faisait réciter à ses élèves la « Passion »; et qui ne peut l'effacer de sa mémoire.

Non le temps des miracles n'est pas passé, et c'en est un que le gouvernement qui ferme les églises, qui vole les évêchés et les séminaires, qui se dispose à faire main-basse sur les presbytères et qui, après tous ces coups de force, trouve encore devant lui, ferme, inébranlable, la masse des catholiques, soumis inviolablement à leurs évêques et ceux-ci unanimement unis au Pape.

Et ce bloc catholique donne à réfléchir au bloc gouvernemental.

Au soir du Vendredi-Saint tout semblait fini et ce fut un commencement.

A la fin de 1906 on peut crier que tout est fini ; espérons fermement dans un commencement.

V. H.

# ECHOS

### RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Le ministre de la marine a accordé pour faits de sauvetage les récompenses suivantes :

Des jumelles marines à Merlen Jules, maître au cabotage, inscrit à Gravelines ; Hanicotte Victor, patron pêcheur d'Islande, inscrit à Gravelines; et des médailles de bronze à Théry Auguste, patron pêcheur d'Islande, inscrit à Gravelines ; Bouteille Maximilien, matelot, inscrit à Gravelines ; Bruneval Benoît, matelot, inscrit à Gravelines ; Vérove Charles, matelot, inscrit à Gravelines, qui sont parvenus, après de périlleux efforts, à recueillir à bord des goelettes « Pêcheuse » et « Louise », l'équipage de la goelette « Regina Cœli », prise dans les glaces, au large de la pointe de Skageh (Islande), le 4 juin 1906.

### LA CHASSE

La fermeture de la chasse à tir à la perdrix, au lièvre et au chevreuil, dans le Nord, est fixée au dimanche 13 janvier 1907, au soir.

### TABLEAU D'AVANCEMENT

*Infanterie.* — Sont inscrits :

Pour le grade de chef de bataillon, les capitaines : n° 47, Ungerer, du 127e ; n° 57, Mansou, du 33e ; n° 87, Tahon, du 16e bat. de chasseurs ; n° 103, Hasemvinckel, du 127e ; n° 115, Buffet, du 81e.

Pour le grade de capitaine, les lieutenants : n° 10, Revoil, du 81e ; n° 11, Bouffard, du 43e ; n° 24, Meilhan, du 127e ; n° 153e, Raoult, du 16e bataillon de chasseurs ; n° 153, Jeanneau, du 1er.

Pour le grade de lieutenant : n° 2, le sous-lieutenant Delmée, du 1e bataillon de chasseurs.

### MUTATIONS

*Corps de santé.* — Les médecins suivants passent : Au 1er étranger, Sébillon, du 27e d'artillerie ; au 27e d'artillerie, Iversenc, du 9e hussards.

### RÉSERVE

*Service d'état-major.* — M. le lieutenant de réserve Tacquet, du 73e régiment d'infanterie, passe dans le service d'état-major et est affecté dans la 1re région.

*Service des chemins de fer et des étapes.* — M. le lieutenant colonel de réserve Buyck, du 3e régiment d'infanterie coloniale, est affecté dans la 1re région.

*Officiers d'administration du service de santé.* — Les officiers d'administration de 2e classe, MM. J. Carion et L. M. Hirtz, de la 1re région, passent à la 7e région.

### GENDARMERIE

Sur la liste des sous-officiers de gendarmerie admis à suivre, en 1907, les cours de l'école des sous-officiers de l'arme comme élèves-officiers, nous relevons le nom de M. Taillandier, maréchal-des-logis à la 1re légion.

### MARINE

M. le lieutenant de vaisseau Gilly a été nommé au commandement du contre-torpilleur « Bélier » dans l'escadre du Nord.

M. la lieutenant de vaisseau de Lafournière est nommé au commandement du contre-torpilleur « Baliste » dans l'escadre du Nord.

— Est nommé dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine (comptables des matières), à l'emploi de commis de 2e classe, M. Touston, commis de 3e classe, à Dunkerque, en remplacement de M. Lepenne, promu agent de 2e classe.

### GRANDES MANŒUVRES EN 1907

Des manœuvres de corps d'armée seront exécutées au 1er corps, sous la direction du général Michal, membre du Conseil supérieur de la guerre.

Ces manœuvres auront une durée de dix jours.

Le 1er corps sera complété par la 5e division de cavalerie, la 5e brigade d'infanterie coloniale (Paris) et les bataillons de zouaves de Paris.

### PROROGATION DE SURTAXES D'OCTROI

Le *Journal officiel* publie des décrets autorisant jusqu'au 30 juin 1907 des prorogations de surtaxes d'octroi, par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et autres liquides alcooliques non dénommés :

Au *Quesnoy*, 4 francs, surtaxe indépendante du droit de 15 francs établi à titre de taxe principale. Le produit sera affecté au payement des travaux de voirie mentionnés dans la délibération municipale du 2 août.

A *Landrecies*, dix francs, surtaxe indépendante du droit de 15 francs établi à titre de taxe principale. Le produit sera affecté au payement des travaux mentionnés dans la délibération municipale du 13 octobre 1906.

A *Malo-lez-Bains*, sept francs ; surtaxe indépendante du droit de 15 francs établi à titre de taxe principale. Le produit sera spécialement affecté au payement des travaux mentionnés dans les délibérations municipales des 4 mai et 15 juin 1906.

### SUCRES ET BETTERAVES

Du *Journal des Fabricants de sucre* :

Température moyenne de la huitaine — 1°6 contre plus 4°7 en 1906. La dernière huitaine a eu un caractère franchement hivernal ; il y a eu des gelées et de fréquentes et abondantes chutes de neige, conditions envisagées d'une façon favorable par la culture, car elles auront pour effet de protéger les semailles et d'assainir et d'ameublir les terres arables. La fabrication du sucre est maintenant terminée et, à ce point de vue, les variations de la température sont désormais sans portée.

En ce qui concerne la future récolte on s'occupe çà et là, de la question des marchés de betteraves, mais l'avenir apparaît encore fort incertain. Ce qui semble, toutefois, dès à présent, hors de doute, c'est que la distillerie de betterave fera cette année, à la sucrerie, une concurrence plus sensible que par le passé, ce qui obligera certaines fabriques de sucre à payer la betterave un peu plus cher que ne le comporterait le prix du sucre.

A l'étranger la fabrication approche à sa fin. Touchant les marchés de betteraves pour l'année 1907-1908, il semble qu'au cours actuel du sucre, les prix de betteraves subiront un relèvement quasi général et que, par suite, il y aura plutôt tendance à augmenter qu'à diminuer les emblavements.

### LES CONTREFAÇONS EN CHINE

L'Office National de la propriété industrielle vient d'informer la Chambre de Commerce de Lille qu'une entente est intervenue récemment entre les gouvernements français et portugais pour la protection réciproque en Chine des Marques de Fabrique et de Commerce. La Chambre de Commerce appelle l'attention de ses commettants sur les dispositions de cette entente qui assurent la répression des contrefaçons commises en Chine dans les mêmes conditions que celles déjà admises par l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas. Les intéressés peuvent prendre connaissance des documents relatifs à cette question au Secrétariat de la Chambre de Commerce de Lille.

## « L'IMPARTIAL » CONDAMNÉ

*à 500 fr. de dommages-intérêts*

### POUR DIFFAMATION ENVERS UN PRÊTRE

Au mois d'octobre dernier, le journal blocard, l'*Impartial* de Valenciennes, publiait un article diffamatoire au premier chef contre un « jeune abbé » d'une « grosse commune » confinant à Valenciennes, dont le « départ précipité » aurait été provoqué par un scandale.

On reconnut là le procédé habituel des gens du bloc, qui est de calomnier, parce qu'ils espèrent qu'il en restera toujours quelque chose, mais de calomnier adroitement pour éviter de se faire pincer.

C'est ce qu'avait pensé l'*Impartial* ; c'est ce qu'avait confirmé un jugement du tribunal correctionnel de Valenciennes; c'est une manœuvre qui vient d'être déjouée par la cour d'appel de Douai, devant laquelle le prêtre diffamé avait porté l'affaire.

Après plaidoirie de Me Deschodt, pour M. l'abbé Delporte, alors vicaire à Anzin et que l'*Impartial* visait, la Cour a condamné le journal diffamateur à 500 francs de dommages-intérêts envers la partie diffamée; à l'insertion de l'arrêt dans le premier numéro de l'*Impartial* qui paraîtra après le prononcé de l'arrêt, à peine de 10 fr. par jour de retard et à l'insertion dudit jugement dans deux journaux de la région, insertion dont le coût ne doit pas dépasser 50 fr.

## Etrennes des Expulsés

*Marcq-en-Barœul.* — M. Emile Lesaffre, 50 fr.

*Lille.* — M. Fernand Flamen, 20 fr. ; M. et Mme Henri Scalbert, 20 fr.

*HAUBOURDIN.* — M. le chanoine Cateau, 20 fr. ; M. et Mme Célestin Cordonnier, 100 fr. ; Mme Pierre Bigo-Marsy, 10 fr. ; M. l'abbé Coulomb, 5 fr. ; M. et Mme Deflandre-Montagne, 5 fr. ; M. et Mme Cuvelier-Boutry, 5 fr. ; Mme Gruyelle-Cottignies, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Joseph Martin, 2 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Mme veuve Caulier Plet, 2 fr. ; Mme Luyssart, 1 fr. ; Mme Désiré Buisine, 1 fr. ; Mme Dupuis-Voiturier, 1 fr. ; Mme Sarrens-Seynade, 1 fr. ; Mlle Louise Houlet, 1 fr. ; Mlle Constance Delobel, 1 fr.

## Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **OSTRICOURT**, d'un des meilleurs amis de la *Croix*, M. l'**abbé Roussel**, décédé le 1er janvier, vers une heure du matin.

M. l'abbé Roussel, né à Armentières en 1837, ordonné prêtre en 1864, était curé de la paroisse d'Ostricourt, depuis près de vingt ans. Sa piété exemplaire, sa charité discrète, son caractère conciliant, et surtout les œuvres qu'il laisse, lui avaient conquis l'estime et la confiance de ses paroissiens.

Ces œuvres : le presbytère reconstruit à ses frais, un chemin de croix, un calvaire, et une splendide salle de patronage sont des monuments qui, longtemps, parleront de lui aux générations à venir... Aussi, est-ce avec une profonde désolation que l'on apprit, mardi matin, la nouvelle de sa mort. Ses funérailles auront lieu samedi, à onze heures.

Nous présentons à M. l'abbé Roussel, neveu du regretté défunt, nos plus sympathiques condoléances avec l'assurance de notre pieux souvenir.

Mercredi, à 10 heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Martin, à **ROUBAIX**, les funérailles de **Mme Watine-Lorthiois**, présidente du Denier des Ecoles libres ; présidente de la conférence de Saint-Vincent de Paul, de Sainte-Martin ; présidente des Infirmières du train de Lourdes de Roubaix ; membre du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise.

La levée du corps a été faite au domicile de la défunte, 70, Grande-Rue.

Une foule particulièrement nombreuse et choisie assistait aux funérailles. On remarquait la présence d'un grand nombre de personnalités s'occupant d'œuvres.

— Mercredi matin, à 10 heures, ont eu lieu en l'église Notre-Dame du Saint-Cordon, à **VALENCIENNES**, les funérailles de **M. André Wallez**, négociant, décédé à l'âge de 57 ans.

Une nombreuse assistance dans laquelle on remarquait une délégation de la 1257e section des vétérans de Valenciennes, avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Ernest Laut, vice-président de la section des vétérans de Valenciennes, a prononcé un discours.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts, et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

## TERRIBLE ACCIDENT A COMINES

*Un tué — Trois blessés*

Mercredi matin, vers 9 h., dans la fabrique en construction de MM. Shoutteeten frères, fabricants de rubans, rue de la Chaîne, à Comines, des ouvriers étaient occupés à relier des sommiers en fer, posés sur des colonnes, pour former les nefs de la fabrique.

« Le vent soufflait avec force ; tout-à-coup, toute la charpente métallique s'écroula entraînant quatre ouvriers.

MM. les abbés Lafontaine et Sigier, qui se trouvaient à proximité, accoururent en entendant le bruit et purent donner l'absolution à un des malheureux travailleurs, atteint à la tête par un sommier et qui ne tarda pas à expirer : c'est un nommé Auguste Cousin, 30 ans, célibataire, de Nœux-les-Mines.

Trois autres ouvriers avaient été entraînés sous les matériaux : Aimé Doligie, 27 ans ; Alfred Doligie, 25 ans, de Cavron-Saint-Martin (Pas-de-Calais) ; Charles Catteau, de Comines-Belgique, père de trois enfants, M. le docteur Vouters leur a donné les premiers soins à l'estaminet du *Beau-Jardin* : ils sont blessés grièvement et ont été conduits à l'hôpital, où on a transporté également le corps de Cousin.

L'accident aurait pu avoir des conséquences plus graves encore s'il s'était produit dix minutes plus tôt : MM. Schoutteeten frères et plusieurs personnes se trouvaient alors sur les lieux.

Un certain nombre de colonnes qui supportaient les sommiers et l'engin qui servait à les mettre en place ont été brisés en plusieurs morceaux.

Le parquet de Lille est descendu sur les lieux mercredi après-midi pour rechercher les causes de l'accident.


Voir ci-contre

LES DÉPÊCHES DE LA NUIT


# UN HORRIBLE CRIME A CROIX

***Deux femmes, la mère et la fille, sont assassinées dans leur domicile. — Le vol est le mobile du crime.***

Des malandrins — profitant de ce que la police est fort occupée à enfoncer des portes d'églises ou à tracasser de braves gens parce qu'il sont catholiques — viennent de commettre un abominable forfait à Croix, dans un quartier fréquenté, à quelques mètres d'une église, à deux pas d'un estaminet où se trouvaient huit personnes.

### Les victimes

Place Saint-Pierre, habitaient Mme Ve Dessuslesmoutier 68 ans, et sa fille, Marguerite, 35 ans. Les deux femmes, très connues dans le quartier, avaient exercé les fonctions de chaisières à l'église Saint-Pierre ; elles étaient marchandes d'objets de piété et avaient aussi un petit commerce de marchandes de lait.

Mme Dessuslesmoutier, très charitable, avait élevé quatre ou cinq orphelins ; elle possédait, croyait-on, un petit pécule.

### La découverte du crime

Mme Dessuslesmoutier a un neveu, M. Alphonse Jovenaux, qui est cabaretier à l'angle des rues des Ogiers et Mirabeau, et qui travaille la nuit au peignage de l'Epeule à Roubaix; il venait, tous les matins, aider sa tante pour ladistribution du lait.

Mardi, vers 5 h. du matin, il frappait à la porte à diverses reprises sans obtenir de réponse ; très inquiet, il alla chercher une clef chez sa sœur, Mme Marie Jovenaux, ménagère, rue Charles-Quint et revint avec elle.

Avec un simple tour de clef, il ouvrit, ce qui ne le rassura pas, car la porte était toujours fermée à double tour et verrouillée.

Dans le magasin, à terre, était une couronne funéraire, portant cette inscription: « A notre Mère », dont la vitre était maculée de sang ; à côté, se trouvaient une pantoufle et une gaîoche.

S'éclairant avec des allumettes, M. Jovenaux et sa sœur pénétrèrent dans l'intérieur de la maison.

Dans la salle à manger, un horrible spectable s'offrit à leurs yeux.

Sous la table, les bras en croix, l'œil droit fendu, le visage tuméfié et la tête couverte de sang, deux blessures, provenant de coups de couteau, au côté droit du corps, était étendu le cadavre de Mme Dessuslesmoutier.

A la poignée de la porte de la cuisine était pendu le corps de Mlle Dessuslesmoutier ; la malheureuse, après avoir été fortement bâillonnée, avait été étranglée avec des serviettes ; ses pieds étaient liés avec un tablier, les mains avec une serviette et le bonnet de tulle noire de sa mère.

### L'importance du vol

Dans la cuisine, dans la salle à manger tout avait été bouleversé, des papiers avaient été jetés sur les parquets.

A l'étage, on constata que les malfaiteurs s'étaient livrés à des investigations rapides. L'argent et les valeurs, livrets de Caisse d'épargne, avaient disparu.

On croit que les assassins ont enlevé quelques milliers de francs.

On suppose que les auteurs du crime ont enlevé les recettes de fin d'année de plusieurs confréries de la paroisse dont Mme Dessuslesmoutier était trésorière.

### Quand a été commis le crime ?

Le crime a dû être commis lundi, vers neuf heures du soir.

Mme Marie Jovenaux, la nièce de la marchande, avait passé quelques instants chez sa tante, lundi soir ; elle l'avait quittée à neuf heures moins un quart.

En partant, elle a remarqué qu'un bol de lait battu était préparé sur la table pour le souper ; le liquide a été retrouvé intact mardi matin.

D'autre part, le magasin était toujours fermé à neuf heures et la découverte de la couronne ensanglantée permet de croire que les auteurs du forfait sont entrés sous prétexte d'acheter une couronne ; ils auront frappé la mère et étranglé la fille pendant qu'elles s'occupaient de les servir.

Les assassins ont perpétré leur crime rapidement et sans bruit.

La maison voisine est occupée par M. Hermant-Dhal, cafetier, des consommateurs y ont joué aux cartes jusqu'à minuit sans entendre aucun bruit anormal.

Autre détail : M. Emile Watteau, employé, neveu de la marchande, sortant d'une réunion du Cercle d'études Saint-Paul, vers 9 h. 1/4, a causé pendant quelques minutes place St-Pierre avec des camarades ; il n'a rien remarqué d'insolite.

Il y a deux mois, on avait tenté de commettre un vol chez la marchande d'objets de piété ; les cambrioleurs ayant fait du bruit, furent mis en fuite ainsi que nous l'avons dit à cette époque.

### Descente du Parquet

Le Parquet de Lille, représenté par MM. Chouzy, procureur de la République, Forget, juge suppléant, et Flahaut, greffier, est arrivé place Saint-Pierre, mardi, à deux heures et demie, accompagné de M. Duthilleul, médecin légiste.

Après avoir interrogé M. Alphonse Jovenaux et Mme Marie Jovenaux, les magistrats ont levé les plans de la maison.

M. Duthilleul a examiné les victimes, il a déclaré, en ce qui concerne Mlle Dessuslesmoutier que jamais il n'avait constaté de strangulation aussi violemment accomplie.

### On aurait aperçu les assassins

Il y a quelque temps, paraît-il, quatre individus se présentèrent le soir chez la marchande de couronnes et demandèrent le prix des caisses servant à l'emballage des objets funéraires.

L'arrivée de Mlle Marguerite provoqua le départ de ces solliciteurs.

Lundi soir plusieurs personnes ont aperçu des individus postés près de l'église, les uns disent trois, les autres quatre.

M. Alfred Orgaert, chef du matériel de la maison Emile Roussel, sortait de l'estaminet Dhal, vers neuf heures, pour regagner son domicile, contour Saint-Pierre, quand il vit un groupe d'hommes stationnant près de l'édifice; M. l'abbé Delaeter, après avoir célébré le salut, et M. Cousaert, employé, firent la même constatation. M. Cousaert jugea prudent de rebrousser chemin au moment où l'un des inconnus, se détachant du groupe, fit mine de se diriger vers lui.

Disons en passant que depuis longtemps les habitants se plaignent de l'éclairage défectueux de ce quartier et du peu de sécurité qui y existe.

### Nouvelle descente du Parquet

Mercredi matin à neuf heures, M. Forget, faisant fonctions de juge d'instruction, est arrivé au domicile des victimes et continua les recherches commencées la veille.

M. Duthilleul, médecin légiste, et M. Joly, commissaire de police, se sont rendus à la Morgue où a eu lieu l'autopsie des deux cadavres.

M. Forget a entendu de nouveau, les parents des malheureuses, aucun détail intéressant n'est sorti de ces interrogatoires.

### On retrouve un coffret renfermant des valeurs

Au cours des recherches, on a trouvé sous une garde-robe, un coffret renfermant deux livrets de Caisse d'Epargne et un certain nombre de titres et obligations, le tout doit représenter d'après les parents de Mme et Mlle Dessuslesmoutier, toutes les économies des défuntes.

On a également retrouvé dans le bureau, au rez-de-chaussée, une somme de 6 fr. 50 en monnaie de billon. Il est difficile d'évaluer, même approximativement, le montant du vol.

Cependant il est certain qu'une somme de 300 francs appartenant aux confréries paroissiales, dont Mme Dessuslesmoutier était trésorière, a été enlevée, ainsi qu'une autre somme de 80 à 100 francs, que M. Morival, docteur de la famille, avait vu déposer, lundi, sur l'appui d'une fenêtre, par Mlle Marguerite, qui l'avait fait demander à propos d'une indisposition.

D'autre part, on a dû voler l'argent préparé pour le paiement des factures dont l'échéance tombait le 31 décembre.

### L'autopsie

L'autopsie a démontré que Mme Dessuslesmoutier, après avoir subi un commencement de strangulation, a été achevée par un coup de couteau qui lui sectionna l'aorte. D'autres coups ont, l'un atteint le cœur, l'autre perforé le poumon droit.

L'examen du corps de Mlle Dessuslesmoutier ne dura pas longtemps. La pauvre fille a succombé à la strangulation. Les traces relevées sur le cou de la victime prouvaient que l'assassin a agi avec une réelle férocité.

### L'enquête de la police

M. Joly, accompagné des gardes de la commune et de M. Dequesne, chef de la sûreté à Roubaix, qu'assistaient deux agents, a opéré plusieurs battues dans les environs. Aucun indice pouvant mettre les magistrats sur la piste des criminels n'a été découvert.

### Les funérailles

Les obsèques des victimes auront lieu samedi matin, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre.

### Prières pour les victimes

Mardi, aux deux messes, M. le curé de Saint-Pierre a fait part aux fidèles du crime atroce commis sur les anciennes chaisières de la paroisse.

Le « De Profundis » a été récité par l'assistance.

Nous recommandons également aux prières de nos lecteurs l'âme de ces deux chrétiennes et souhaitons que la justice mette la main sur leurs assassins.


## PAS DE CULTUELLES !

## POURQUOI ?

**Par CYR**

La brochure se trouve à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille, aux prix suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'unité | 0.10 | — franco, | 0.15 |
| Les dix | 0.65 | — » | 1 » |
| Le cent | 5 » | — » | 5 85 |
| Le mille | 35 » | port en plus. | |

COMMENTAIRE ET EXAMEN PRATIQUE DE LA **Loi du 9 décembre 1905** SUR

## La Séparation des Eglises ET DE L'ÉTAT

par Gustave THÉRY

Un exemplaire, 2 fr. — 2 r. 35 franco


FEUILLETON N° 22

## CHAINE RENOUÉE

par M. DU CAMPRANC

L'illenne se hâta vers la grève. Pendant ce temps, tante Douce se multipliait pour réunir les choses indispensables à un séjour dans l'île, qui pouvait se prolonger. Armelle, de son côté, avait reconquis son assurance et s'occupait de la petite Yvonne, qui lui souriait tendrement en agitant ses petits bras potelés.

Là-bas, vers l'étang, les trompes redoublaient leurs fanfares, dont l'écho adouci passait sur la lande porté par le vent du large, et le carnage continuait aux tressaillements de plaisir de tous ces heureux, réunis là pour jouir de l'agonie lamentable d'une pauvre bête.

Maintenant la curée succédait à l'hallali. Le valet de chiens mettait le cerf sur le dos et le dépeçait. Les daintiers tombaient sous le couteau, et la nappe fendue jusqu'à la gorge laissait voir les entrailles fumantes. La meute, excitée par les trompes et l'odeur fauve répandue dans l'air, s'avançait, les crocs aigus, la voix glapissante, pour recevoir le cœur, la rate, tout les débris qu'on leur jetait, encore palpitants.

La curée chaude servie, on sonnait la retraite et toute la cavalcade s'ébranlait vers Kerfantras, où un dîner devait terminer la fête.

Lorsque, une heure plus tard, les invités, en toilette de gala, faisaient leur entrée, ils étaient accueillis par la baronne Oberland et Mlle Nizamme, en merveilleuses toilettes, mises en valeur par les feux étincelants des lustres. Chacun s'était dirigé vers la place indiquée, et au milieu des cliquetis de l'argenterie et du cristal, le service commençait. Avec une suprême élégance, la baronne faisait les honneurs du repas.

On ne tarissait pas d'éloges sur sa beauté, sa grâce exquise et sa réception somptueuse. Lady Flora recevait les compliments avec une réserve digne et grave, dirigeant la conversation avec une adresse consommée et la maintenant toujours à une hauteur du meilleur goût. Mais au premier tour de clicquot, toute cette sévérité d'apparat s'envola avec la mousse du champagne, et les joyeux propos pétillèrent tout le long des tables, célébrant Kerfantras et ses hôtesses comparées à des divinités.

Fantic, ayant accompli sa mission, était de retour à Isseline.

— Tout est prêt, dit-elle à Sœur Angélique ; et à Armelle : Venez, ma fille, il est temps de partir : la mer est haute, et le vent prendra bien dans la voile.

La Bretonne avait baissé la voix dans la crainte d'être entendue ; par prudence, elle ne prononçait même pas le nom de la retraite où Mme Gerbelle se déroberait aux poursuites, ainsi qu'aux pièges tendus par ses ennemies.

Elle reprit :

— Soyez tranquille, mon fils vous conduira bien où vous devez aller, et la mer et les rochers empêcheront les méchants de vous trouver.

Avant de quitter Isseline, Armelle voulut embrasser Yvonne. Elle la regarda longuement dans son petit lit. L'enfant, fatigué de ses jeux et de ses ébats de la journée dormait profondément :

« Heureux âge, pensa la pauvre mère. A qui bon troubler son calme sommeil? Ici, je ne l'ai que trop associée à mes chagrins ; trop souvent elle a vu couler mes larmes ; mieux vaut la laisser à ses rêves blancs. »

Fantic se mit à dire :

« Faut pas pleurer comme ça ; faut garder votre courage : Vous savez bien que les enfants ça pleure et ça rit quasi en même temps ; ça ne dure pas leur chagrin ; c'est comme le mois d'avril : averses et soleil.

Mme Gerbelle eut un mélancolique sourire :

— C'est vrai, Fantic.

Et se tournant vers Sœur Angélique :

— Je vous la confie, chère tante. Où je vais, le climat est trop dur et le ciel trop sombre. Elle n'aurait pas non plus tous les soins qu'on peut lui donner à Isseline.

Elle ajouta avec le pâle sourire qui la rendait si touchante :

— Et le vieux manoir, pendant mon absence, vous paraîtra moins triste, lorsque vous entendrez son petit rire, son pas menu, sa voix charmante.

La tante et la nièce se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

Fantic ouvrait la porte.

— Venez, ma fille.

Elles longèrent le corridor, descendirent le vaste escalier silencieux ; les pas un peu lourds de l'illenne résonnaient sur la pierre.

— Adieu ! Adieu ! mon cher Isseline, murmura Mme Gerbelle.

Fantic rectifia :

— Dites donc : Au revoir, plutôt. Faut avoir plus de confiance que cela en la Providence. Si le bon Dieu laisse faire de la peine aux bons, il les console après.

Les gazons déjà jaunis par l'automne, les arbres à demi dépouillés, la lande vaste se reposaient dans une paix silencieuse. Un peu de cette douceur calmante pénétra, momentanément, la fugitive. Sa poitrine que les sanglots avaient soulevée, cessa de haleter, et Armelle se mit à pleurer.

Le souvenir la saisissait des soirées douces passées à Isseline, aux premières semaines de son mariage.

Comme c'était loin, quoique trois années seulement se fussent écoulées. Combien l'avenir lui semblait, alors, différent de ce qu'il était aujourd'hui. Elle entendait encore, lui semblait-il, la voix de Victorien lui dire :

« La chaîne qui nous unit est une chaîne de fleurs... de fleurs d'amour, dont la durée sera éternelle. »

Hélas ! des fleurs, elle avait la fragilité et le charme éphémère aussi, puisque quelques mois avaient suffi pour la flétrir.

Son cœur battait. Au moindre bruit, elle s'arrêtait terrifiée, prête à se cacher dans l'ombre croissante, à demander un abri à quelque buisson, à quelque bloc de granit.

Mais, non, c'était le vent du soir, sans doute, qui courbait les bruyères et les ajoncs ; peut-être aussi le lointain murmure des vagues, car personne n'apparaissait, pas un être animé, sinon quelque sauvagine tapie au fond de son terrier et qui, n'entendant plus les fanfares des cuivres, osait, enfin, s'aventurer sur les parties de la lande les plus désertes.

Joël accompagnait Mme Gerbelle. De son bras robuste, il portait la valise et prenait en pitié la douleur silencieuse de la jeune femme. Fantic lui avait confié le terrible secret.

Avant d'arriver à la barque, la petite troupe devait passer devant Kerfautras. Le manoir se dressait sur la lande, tout illuminé pour la fête du soir. En s'approchant d'une des larges fenêtres, Mme Gerbelle aurait pu voir la baronne Oberland envolée dans une danse gracieuse, glisser sur le parquet aux sons d'une musique délicieuse.

L'une de ses mains soulevait, avec élégance, sa jupe de satin rose recouverte de broderies et de dentelles. Ses lèvres souriaient du plus séduisant des sourires ; et dans sa tête féline c'était le plus étrange mélange de vanité satisfaite et de férocité.

La musique éminemment suggestive rendait infatigables danseurs et danseuses ; elle diffusait dans l'air son entraînante gaieté. Quel contraste entre cette joie bruyante et la douleur intime de la fugitive.

Les joyeux échos de cette fête renouvelaient toute sa souffrance. Il lui semblait qu'il n'y avait plus que du vide autour d'elle ; devant elle un abîme où cette méchante femme, qui dansait, allait la précipiter.

Oh ! les preuves... les preuves irréfutables de son innocence, quand donc seraient-elles trouvées et réunies.

— Hâtons-nous, ma fille, dit Fantic en la prenant par la main.

Les illuminations de Kerfantras s'éteignirent bientôt dans la nuit. Le vent du soir leur apportait, par moment, dans un souffle, le son expirant de quelques accords lointains et la campagne redevint solitaire.

— Nous approchons, dit la voix grave de Joël.

*(A suivre)*


CHOCOLAT D'AIGUEBELLE

*POUR CACAO ET SUCRE*

Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)

Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE



Imp. de la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille. — *Le gérant* : Ch. VERIER.